



Séance du 25 juin 2024

## Compte-rendu

## COMMUNE DE SAINT-VÉRAND

<p><b>Nombre de conseillers :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✎ En exercice : 19</li> <li>✎ Présents : 14</li> <li>• Pouvoir(s) : 2</li> </ul> <p><b>Date de convocation :</b></p> <p>20 juin 2024</p>	<p>L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Dominique UNI.</p> <p><b>Présents :</b> Mesdames Dominique UNI, Aurélie SEURAT, Muriel GAIFFIER, Lysiane JULLIN, Gwenaëlle BELLET, Fabienne FERRIER</p> <p>Messieurs Jean-Philippe GORON, Olivier GAILLARD, Jacques DUCROS, Michel MOTTUEL, Patrick GIROUD, Stéphane TOURNOUD, Patrice BERTRAND, Jean-Marc BOURGOGNE, Jacques DUCROS</p> <p><b>Ont donné procuration :</b></p> <p>Laure BOSSAN a donné pouvoir à Stéphane TOURNOUD Isabelle JUHASZ a donné pouvoir à Fabienne FERRIER</p> <p><b>Membres absents :</b> Anthony PEREIRA, Fabrice GENOVESE</p> <p><b>Membres absents excusés :</b> Pierre CHEVALLIER</p> <p><b>Secrétaire de séance :</b> Céline VEHIER, secrétaire de mairie</p>
---	---

### 1 – Délibération portant création d'un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité - ATSEM

Considérant la nécessité de recruter un agent contractuel afin d'assister un enseignant pour l'accueil des élèves de maternelle dans une classe à 2 niveaux (CP/GS), pour l'année scolaire 2024/25, Jean-Philippe GORON, Adjoint, propose à l'assemblée de créer un emploi non permanent d'ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> classe, relevant de la catégorie hiérarchique C, à temps non-complet de 33h hebdomadaires.

Cet emploi sera occupé par un agent contractuel pour une période de 12 mois du 01/09/2024 au 31/08/2025 inclus.

L'agent sera rémunéré sur la base du 1er échelon de la grille C2 de rémunération des fonctionnaires territoriaux de catégorie C, à l'indice brut 368 (indice majoré 367).

Le poste sera proposé à un agent de la commune qui a exprimé son souhait de préparer le concours d'ATSEM lors des entretiens professionnels. En compensation, un contractuel sera recruté à hauteur de 20 heures hebdomadaires pour compléter l'équipe d'entretien des bâtiments.

**Le Conseil municipal valide à l'unanimité cette proposition de délibération.**

### 2 – Règlement de fonctionnement « Restauration et accueil périscolaire » et de « l'Accueil de loisirs » à compter du 01/09/2024

Dominique UNI, Maire, donne lecture des règlements intérieurs de la restauration et de l'accueil périscolaire, ainsi que de l'accueil de loisirs, en particulier les points modifiés.

**Le Conseil municipal valide à l'unanimité cette proposition de délibération.**

### 3 – Vote des tarifs de l'accueil périscolaire et extrascolaire pour 2024/2025

- **Grille tarifaire de l'accueil périscolaire et de la cantine**

Gwenaëlle GALINDO, Adjointe, expose à l'assemblée la proposition de la commission Éducation et Jeunesse concernant les tarifs de l'accueil périscolaire et de la cantine, à compter de la rentrée scolaire 2024/2025, ceci afin de respecter les nouvelles réglementations de la CAF, l'affichage, notamment, d'un tarif « accueil méridien » dissocié du tarif du repas.

Par ailleurs, la grille de QF se trouve modifiée (création d'une 8<sup>ème</sup> tranche de QF -2101 et +) pour être identique à celle concernant l'accueil de loisirs extrascolaire.

Une augmentation de 0,10€/repas est appliquée suite à la hausse du coût du repas annoncée par le traiteur.

HORAIRES	7h30-8h30	11h30-12h20	11h30 - 13h30			11h30-13h30	16h30-18h30
QF	ACCUEIL MATIN	ACCUEIL MIDI	REPAS	ACCUEIL MERIDIEN	TOTAL (repas + accueil méridien)	ACCUEIL MERIDIEN SANS REPAS PAI	ACCUEIL SOIR
0 à 300	0,94	1	3,69	0,11	3,8	2	1,47
301 à 600	0,94	1	3,69	0,51	4,2	2	1,47
601 à 900	1,06	1,1	3,69	1,01	4,7	2,2	1,7
901 à 1200	1,17	1,2	3,69	1,51	5,2	2,4	1,93
1201 à 1500	1,29	1,3	3,69	1,87	5,56	2,6	2,17
1501 à 1800	1,4	1,4	3,69	1,97	5,66	2,8	2,4
1801 à 2100	1,4	1,4	3,69	2,07	5,76	2,8	2,4
2101 et plus	1,4	1,4	3,69	2,07	5,76	2,8	2,4

MERCREDIS - 7h30 - 12h30		
	Enfants <u>inscrits</u> à l'école de Saint-Vérand	Enfants <u>non-inscrits</u> à l'école de Saint-Vérand
QF	<i>par SEANCE et par enfant</i>	<i>par SEANCE et par enfant</i>
0 à 300	4,8	9,5
301 à 600	5,4	10
601 à 900	6	10,5
901 à 1200	6,6	11
1201 à 1500	7,2	11,5
1501 à 1800	8,1	12
1801 à 2100	9,6	12,5
2101 et plus	9,6	13

**Le Conseil municipal valide à l'unanimité cette proposition de délibération.**

- **Grille tarifaire de l'accueil extrascolaire**

Dominique UNI, Maire, expose à l'assemblée la proposition de la commission Éducation et Jeunesse concernant les nouvelles modalités de fonctionnement et de grille tarifaire de l'accueil de loisirs extrascolaire, à compter de la rentrée 2024/2025, ceci afin de respecter les nouvelles réglementations de la CAF d'une part et, d'autre part, de procéder à l'harmonisation des grilles de QF et de tarifs avec les autres structures d'accueil du territoire SMVIC (accueils intercommunaux, communaux et associatifs).

Il est ainsi proposé :

- Une facturation à la journée
- La réduction de l'amplitude des horaires d'ouverture : 8h00 – 18h00 (au lieu de 7h30-18h30)
- La création d'une 8<sup>ème</sup> tranche de QF : 2101 et plus
- Une baisse du tarif journalier compensée par une hausse de la subvention SMVIC aux accueils de loisirs communaux et associatifs : 10€ / enfant (6-11 ans) par jour (au lieu de 5€ précédemment)

GRILLE TARIFAIRE APPLICABLE AU 1er SEPTEMBRE 2024								
TARIFS (en €) par JOUR et par ENFANT								
TRANCHES QF	0 à 300	301 à 600	601 à 900	901 à 1200	1201 à 1500	1501 à 1800	1801 à 2100	2100 et +
Habitants SMVIC	8	11	13	15	17	19	21	23
Habitants hors SMVIC	18	21	23	25	27	29	31	33

**Le Conseil municipal valide à l'unanimité cette proposition de délibération.**

#### 4 – Accueil de loisirs ZEBULON - Tarifs du séjour du 15 au 19 juillet 2024

Mme le Maire, Dominique UNI, expose aux Conseillers Municipaux qu'il y a lieu de fixer les tarifs de l'Accueil de Loisirs ZÉBULON pour le séjour organisé cet été à Villard-de-Lans du 15 au 19 juillet 2024, sur la base d'un effectif de 22 enfants de CM2 (en priorité) et CM1 et 3 animateurs.

Il est ainsi proposé :

QUOTIENT FAMILIAL	Tarifs
0 à 350	183.00 €
351 à 600	194.00 €
601 à 900	205.00 €
901 à 1200	228.00 €
1201 à 1500	251.00 €
> 1500	274.00 €
Extérieurs à la SMIC – jusqu'à 900	308.00 €
Extérieurs à la SMVIC – à partir de 901	331.00 €

**Le Conseil municipal valide à l'unanimité cette proposition de délibération.**

#### 5 – Compte-rendu du Conseil d'école

Gwenaëlle GALINDO, Adjointe, présente les perspectives de la rentrée 2024/25 :

Effectif global en baisse avec une fermeture de classe en élémentaire : 138 élèves (29 CM2 sortants pour 16 entrants)

3 professeurs quittent l'école et 2 nouvelles arrivées.

Il a été décidé : la suppression du gouter en élémentaire ; l'organisation de 2 séances de piscine/semaine ; la réfection d'une salle de classe pendant l'été.

Les délégués de parents d'élèves interpellent les élus sur l'utilisation de barquettes plastiques par le traiteur. Une réponse leur sera dressée avec la fiche technique qui précise que les barquettes, bien que à usage unique, sont 100% compostables (cellulose).

L'équipe pédagogique a formulé la proposition de nommer l'école : une classe ayant travaillé cette année sur l'histoire des JO, il est proposé de donner le nom de Alice MILLIAT, nageuse et rameuse française, née en 1884, et militante pour imposer les premières olympiades féminines en 1922.

Le Conseil municipal retient l'idée et propose de développer ce projet sur les années à venir.

Par ailleurs, Le Conseil municipal se prononce en faveur d'une participation active des élèves et des professeurs dans le rangement et l'entretien des salles de classe.

#### 6 – Etat des lieux PLUi suite aux ateliers de travail avec le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement)

Stéphane TOURNOUD, Adjoint, rappelle le calendrier et les objectifs à venir :

- Consolider le zonage
- Identifier les secteurs à projets spécifiques
- Arbitrer les éléments patrimoniaux

Le 3 juillet à 9h : une rencontre est prévue à la mairie de Saint-Vérand entre les élus et le comité de pilotage du PLUi pour discuter du gisement foncier attribué à la commune.

Stéphane TOURNOUD rappelle l'enveloppe foncière de 21 hectares attribuée à l'agglomération centrale répartie comme suit :

- Saint-Marcellin : 4,5 hectares
- Chatte : 6,5 hectares
- Saint-Sauveur et Saint-Vérand : 5 hectares pour chaque commune

La réflexion sur la répartition de ces 5 hectares, amorcée avec l'accompagnement du CAUE, est en cours :

- L'aménagement de la zone AU4 est considéré comme un « coup-parti » donc doit être décompté du gisement (contrairement au projet d'aménagement de la friche Chaloin)
- Réserve foncière pour l'aménagement d'un parking communal : le Conseil municipal demande un levé topographique dans le cadre d'un avant-projet

## **7 – Organisation des élections législatives**

Michel MOTTUEL, Conseiller municipal, se charge d'envoyer aux membres du Conseil un planning pour la tenue des urnes et l'organisation du dépouillement.

## **8 – Question diverses**

- Point sur la fibre : la première partie câblée concerne le quartier de Daumont jusqu'à la rue du stade. Le 12 juillet et le 2 septembre, la société ORANGE proposera un stand devant Zébulon.
- Piste cyclable : difficultés rencontrées à cause de la météo pluvieuse.
- Secrétariat de mairie : déploiement de 2 nouveaux logiciels pour la gestion du cimetière et la gestion du panneau lumineux. Deux personnes ont été formées.

Fin de séance : 22h45